

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 26^e jour de septembre 2023, à dix-sept heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Vente du lot 6 521 162 à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable et établissement d'une servitude temporaire de travail en faveur de la Ministre des Transports et de la Mobilité durable contre une partie du lot 6 521 163, d'une superficie de 102,9 m². Résolution d'intention de modifier le Règlement no 581 sur le plan d'urbanisme (article 111 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);
4. Mandat Bouchard et Gagnon, notaire – Renonciation de servitudes – Parc entrepreneurial
5. Travaux du prolongement de la piste cyclable la Riveraine – Phase 2
6. Lumière de la croix – travaux de réfection
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance

Rés.460923

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.470923

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.480923

3. Vente du lot 6 521 162 à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et établissement d'une servitude temporaire de travail en faveur de la ministre des Transports et de la Mobilité durable contre une partie du lot 6 521 163, d'une superficie de 102,9 m².

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 27 avril 2022 entre la Municipalité et le ministre des Transport (aujourd'hui la ministre des Transports et de la Mobilité durable).

CONSIDÉRANT le règlement numéro 707 adopté le 17 janvier 2023 prévoyant la désaffectation à titre de bien du domaine public du lot 6 521 162 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 722 adopté le 12 septembre 2023 prévoyant la désaffectation à titre de bien du domaine public d'une partie du lot 6 521 163 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, d'une superficie de 102,9 m² devant servir d'assiette de servitude temporaire de travail.

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente et servitude soumis à la Municipalité par Me Christine Gagnon, notaire.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Israel Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité soit partie un acte de vente et servitude temporaire de travail avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

QUE la Municipalité accepte qu'une indemnité de 5 600,00 \$ soit versée à la Municipalité afin de couvrir les postes suivants :

- Acquisition d'emprise;
- Servitude temporaire de travail de 36 mois sur le lot 5 621 163;
- Troubles et ennuis.

QUE Jean-Guy Bouchard, maire, et Stéphane Simard, directeur général, soient, et ils le sont, par les présentes, autorisés à négocier, pour et au nom de la Municipalité, toutes les modalités et conditions afférentes à la vente et à l'établissement de la servitude requise par la Ministre des Transports et de la Mobilité durable et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte à intervenir devant Me Christine Gagnon, notaire, à y faire toute modification, et à consentir à toutes clauses ou conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

4. Mandat Bouchard et Gagnon, notaire – Renonciation de servitudes – Parc entrepreneurial

REPORTÉ

Rés.490923

5. Travaux du prolongement de la piste cyclable la Riveraine – Phase 2;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a complété en septembre dernier la phase un de la prolongation de la piste cyclable;

Attendu que la municipalité a reçu une contribution financière du MTQ via le TAPU pour de la réalisation de la phase 2 de la prolongation pour un montant de 161 000 \$;

Attendu que cette dernière phase permettra de rejoindre le noyau villageois au secteur Grande-Pointe, comprenant le Club Med le Massif de Charlevoix ainsi que la coopérative l'Affluent;

Attendu que les coûts reliés à cette 2e phase sont estimés à 346 725 \$, plus les taxes applicables;

Attendu que la dernière phase peut être complétée en régie par l'équipe municipale;

Attendu que seul l'asphaltage sera confié à un sous-traitant;

En conséquence il est reposé par Viviane de bock et résolu à la majorité des conseillers présents (Israël Bouchard demande le vote et indique qu'il est contre la réalisation du projet en régie);

Que la municipalité autorise Stéphane Simard directeur général et Gaéтан Boudreault directeur des travaux publics à effectuer les travaux prévus en régie;

Que la direction puisse aller en appel d'offres sur SEAO pour les travaux d'asphaltage à être réalisés au printemps 2024;

Que ces sommes soient prises à même la subvention reçue ainsi que dans les surplus cumulés non affectés.

ADOPTÉE

Rés.500923

6. Lumière de la croix – travaux de réfection

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François accepte la proposition d'électricité Gauthier de changer les ampoules de la croix situé à Grande-Pointe;

Que le mandat ne dépasse pas les 11 000 \$, plus les taxes applicables tel que prévu dans la soumission;

Que le compte 2304411000 soit diminué du même montant.

ADOPTÉE

7. Période de questions du public

Rés.510923

8- Levée de la séance

À vingt heure dix (20h10) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard,
directeur général et
greffier-trésorier

